

PPS, PAP, PPRE, PAI : pour quels besoins de l'élève ?

Elèves présentant des difficultés dans l'accès aux apprentissages

Après une démarche diagnostique pour établir la réalité des troubles

L'élève a besoin de compensations liées à son parcours de formation
ET/OU

La MDPH s'est déjà prononcée sur la situation de handicap

Les difficultés sont durables
ET

L'élève n'a pas besoin de compensations mais d'adaptations pédagogiques

PPS

PAP

L'élève présente des difficultés scolaires

PPRE

L'élève est malade ou allergique

PAI